

# Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service

---

## IBM X-Force Exchange Commercial API

Les Conditions d'utilisation se composent du présent document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service» (les «Modalités des offres de Logiciel-service») et d'un document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités générales» (les «Modalités générales»), qui est disponible à l'adresse <http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

Advenant une incompatibilité entre les Modalités générales et les présentes Modalités des offres de Logiciel-service, ces dernières prévaudront. Le Client accepte les présentes Conditions d'utilisation en commandant le Logiciel-service IBM, en y accédant ou en l'utilisant.

Ces Conditions d'utilisation sont régies par le Contrat Passport Advantage international IBM, le Contrat Passport Advantage Express international IBM ou le Contrat international régissant les offres désignées relatives aux Logiciels-services IBM (aussi appelés Logiciels sous forme de services), selon le cas (le «Contrat»), et celui-ci, de pair avec les Conditions d'utilisation, constitue l'entente intégrale.

### 1. Logiciel-service IBM

L'offre de Logiciel-service IBM suivante est régie par les présentes Modalités des offres de Logiciel-service :

- IBM X-Force Exchange Commercial API

### 2. Paramètres de calcul des frais

Le Logiciel-service IBM est vendu en fonction du paramètre de calcul des frais suivant, comme spécifié dans le Document transactionnel :

- Un **Élément** est une unité de mesure servant de base pour obtenir le Logiciel-service IBM. Un Élément correspond à une situation spécifique qui survient et qui est traitée ou gérée par le Logiciel-service IBM ou qui est liée à l'utilisation de ce Logiciel-service. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir tous les Éléments traités ou gérés par le Logiciel-service IBM ou liés à l'utilisation de ce dernier pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'utilisation ou le Document transactionnel du Client.

### 3. Frais et facturation

Le montant exigible pour le Logiciel-service IBM est indiqué dans un Document transactionnel.

#### 3.1 Frais d'utilisation excédentaire

Si l'utilisation réelle que fait le Client du Logiciel-service IBM au cours de la période de mesure excède l'utilisation autorisée spécifiée dans l'Autorisation d'utilisation, le Client devra payer des frais d'utilisation excédentaire, au tarif indiqué dans le Document transactionnel.

### 4. Période d'abonnement et options de renouvellement

La Période d'abonnement au Logiciel-service IBM commence à la date à laquelle IBM avise le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, comme indiqué dans l'Autorisation d'utilisation. Ce dernier document spécifiera si l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvelle automatiquement, s'il se poursuit sur une base continue ou s'il se termine à la fin de la période d'abonnement.

Dans le cas d'un renouvellement automatique, l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvellera automatiquement pour la période indiquée dans l'Autorisation d'utilisation, à moins que le Client n'avise IBM par écrit, au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'avance, de son intention de ne pas renouveler son abonnement.

S'il s'agit d'une utilisation continue, le Logiciel-service IBM continuera d'être disponible chaque mois, jusqu'à ce que le Client transmette à IBM un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours pour l'informer qu'il désire mettre fin à son abonnement. Le Logiciel-service IBM demeurera disponible jusqu'à la fin du mois civil suivant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours.

## 5. Assistance technique

Au cours de la Période d'abonnement et une fois qu'IBM a avisé le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, l'assistance technique pour ce Logiciel-service est fournie sur des forums en ligne, par l'intermédiaire d'un système en ligne de signalement de problèmes ou dans des séances de clavardage. À partir du Logiciel-service IBM, le Client peut soumettre une demande d'assistance ou ouvrir une séance de clavardage afin d'obtenir de l'assistance. IBM mettra en disponibilité le guide d'assistance pour les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support Handbook») qui fournit les coordonnées pour obtenir de l'assistance technique ainsi que d'autres informations et processus à cet égard.

Les représentants de l'assistance et les développeurs d'IBM surveillent régulièrement les forums en ligne pour l'assistance.

- a. Lien pour poser des questions : <https://developer.ibm.com/answers/questions/ask/?topics=xforce-exchange-api>
- b. Lien pour voir les questions déjà posées : <https://developer.ibm.com/answers/topics/xforce-exchange-api/>

Pour obtenir plus d'information sur les procédures d'assistance, veuillez consulter le portail Web d'assistance IBM à l'adresse <https://support.ibmcloud.com>.

Gravité	Description	Objectifs de temps de réponse pendant les heures d'assistance
1	<b>Incidence critique sur l'entreprise ou interruption d'un service crucial</b> Une fonction critique pour l'entreprise est hors d'usage ou une interface cruciale ne fonctionne plus. Cette situation s'applique habituellement dans un environnement de production et indique une incapacité d'accéder aux services, ce qui a une incidence critique sur les activités de l'entreprise. Cette situation exige une solution immédiate.	Consultez le manuel d'assistance sur les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support Handbook»).
2	<b>Incidence importante sur l'entreprise</b> L'utilisation d'une option ou d'une fonction du service est grandement limitée ou le Client risque de manquer une échéance commerciale.	Consultez le manuel d'assistance sur les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support Handbook»).
3	<b>Incidence mineure sur l'entreprise</b> Le service ou la fonctionnalité du service est utilisable et n'a aucune incidence critique sur les activités de l'entreprise.	Consultez le manuel d'assistance sur les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support Handbook»).
4	<b>Incidence minimale sur l'entreprise</b> Demande de renseignements ou demande non technique	Consultez le manuel d'assistance sur les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support Handbook»).

## 6. Modalités supplémentaires relatives aux offres de Logiciel-service IBM

### 6.1 Témoins

Le Client sait et convient qu'IBM peut, dans le cadre de ses activités normales d'exploitation et de soutien du Logiciel-service, recueillir des renseignements personnels du Client (de ses employés et entrepreneurs) en lien avec l'utilisation du Logiciel-service IBM, en utilisant des technologies de surveillance ou d'autres technologies. IBM recueille de telles données afin d'obtenir des statistiques d'utilisation et de l'information sur l'efficacité de son Logiciel-service, en vue d'améliorer l'expérience des utilisateurs ou de personnaliser les interactions avec le Client. Ce dernier confirme qu'il obtiendra ou qu'il a obtenu le consentement pour permettre à IBM de traiter les renseignements personnels recueillis, aux fins énoncées plus haut, au sein d'IBM, dans d'autres entreprises d'IBM et dans l'entreprise de leurs

sous-traitants, partout où ils font affaire, et conformément à ce que permettent les lois applicables. IBM acquiescera aux demandes des employés et des entrepreneurs du Client concernant leur accès aux renseignements personnels qui ont été recueillis sur eux, ainsi qu'à leurs demandes de mise à jour, de correction ou de suppression de ces mêmes renseignements.

## 6.2 Emplacements bénéficiaires

Les taxes applicables, s'il y a lieu, sont basées sur le ou les emplacements que le Client identifie comme étant ceux qui bénéficient du Logiciel-service IBM. Ainsi, IBM appliquera les taxes en se basant sur l'adresse professionnelle que le Client désigne comme l'emplacement qui est le principal bénéficiaire au moment de commander le Logiciel-service IBM, à moins que le Client ne fournisse à IBM de l'information supplémentaire à ce sujet. Le Client a la responsabilité de maintenir cette information à jour et d'informer IBM de tout changement.

## 6.3 Modalités supplémentaires relatives au Contenu

### 6.3.1 Définitions

Le Logiciel-service IBM donne lieu à l'accès à du Contenu IBM et à du Contenu communautaire ainsi qu'à l'utilisation de tels contenus. Voici les définitions pertinentes concernant les contenus :

- a. **Contenu** – Information, données, fichiers, texte, graphiques, logiciels, code, messages, résultats de recherches, information entrée aux fins de recherche, contenu d'un forum de discussion, méthodes ou autres éléments accessibles par l'entremise du Logiciel-service IBM.
- b. **Contenu communautaire** – Contenu provenant d'autres utilisateurs du Logiciel-service IBM qui est mis à la disposition du Client par l'entremise du Logiciel-service IBM.
- c. **Contenu IBM** – Contenu issu d'IBM qui est mis à la disposition du Client par l'entremise du Logiciel-service IBM, à l'exception du Contenu communautaire.

### 6.3.2 Contenu IBM

Le Contenu IBM est la propriété d'IBM, autorisé sous licence ou mis en disponibilité autrement par IBM. IBM, ses concédants de licences ou ses fournisseurs conservent tous les droits, titres et intérêts concernant le Contenu IBM. Le droit d'auteur qui s'applique au Contenu IBM est accordé à IBM, à ses concédants de licences ou à ses fournisseurs en vertu des lois américaines ou internationales régissant le droit d'auteur. Ce Contenu est également assujéti à d'autres droits de propriété intellectuelle, des droits patrimoniaux et à d'autres lois.

Sous réserve des présentes Conditions d'utilisation et pour la durée de l'abonnement, IBM accorde au Client une licence limitée, non exclusive et incessible qui lui permet d'accéder au Contenu IBM par l'entremise du Logiciel-service IBM (i) à ses fins personnelles en vue de l'aider dans ses recherches et ses enquêtes sur des menaces; ou (ii) afin d'intégrer le Contenu IBM aux produits du Client. Ce dernier doit respecter les avis sur le droit d'auteur, l'information et les restrictions inclus dans le Contenu IBM ou joints à ce Contenu, et n'est pas autorisé à retirer du texte, les avis sur le droit d'auteur ou les autres avis sur la propriété qui se trouvent dans le Contenu IBM.

Si le Client incorpore du Contenu IBM dans ses produits, il a la responsabilité de créer et de mettre en place un contrat d'utilisateur final qui crée une obligation contractuelle envers ce dernier et qui doit : (a) limiter les responsabilités à un montant raisonnable; (b) énoncer expressément que les tiers fournisseurs déclinent toute responsabilité concernant des dommages consécutifs ou autres dommages indirects et rejettent les garanties implicites, y compris les garanties implicites relatives à l'absence de contrefaçon, à la valeur marchande et à l'adaptation à un usage particulier; (c) indiquer que la responsabilité collective du Client et de ses tiers fournisseurs est assujéti à la limite de responsabilité définie dans le contrat des utilisateurs finals; (d) inclure une déclaration indiquant que tous les recours à la disposition des utilisateurs finals du Client pour l'ensemble des réclamations ou des dommages découlant du contrat des utilisateurs finals sont contre le Client et non contre le tiers fournisseur; (e) interdire à un utilisateur final d'utiliser le Contenu séparément des produits ou services du Client; et (f) interdire à un utilisateur final du Client de redistribuer le Contenu par l'octroi d'une sous-licence ou autrement.

De plus, si le Client incorpore le Contenu IBM dans ses produits, alors, outre les dommages pour lesquels le Client peut être responsable aux termes des lois applicables ou des modalités du Contrat, le Client défendra, indemniser et mettra à couvert IBM contre les réclamations de tiers qui découlent : (a) du non-respect des modalités énoncées dans le paragraphe précédent; ou (b) les déclarations, les réclamations ou les garanties concernant le Contenu IBM non autorisé par IBM.

Afin de dissiper tout doute à ce sujet, le Client n'est pas autorisé à intégrer le Logiciel-service IBM à ses produits ou services.

Exception faite de ce qui est énoncé explicitement plus haut, le Client ne peut pas copier, modifier, reproduire, transmettre, vendre, offrir en vente, louer (à bail ou non) redistribuer le Contenu IBM à un tiers, ni le mettre à la disposition d'un tiers aux termes d'une licence, d'une sous-licence ou autrement.

Bien que le Contenu IBM soit basé sur de l'information obtenue de sources qu'IBM considère comme étant fiables, IBM fournit le Contenu IBM «tel quel». De plus, IBM ne déclare pas et ne garantit pas l'exactitude, l'intégrité, l'exhaustivité ou l'actualité d'une partie quelconque du Contenu IBM. Le Client reconnaît qu'IBM ne vérifie pas l'exactitude de l'information que lui fournit un tiers.

### **6.3.3 Contenu communautaire**

Le Client est responsable de ses interactions avec les utilisateurs finals du Logiciel-service IBM, y compris de l'accès au Contenu communautaire. Pour le Contenu qui est partagé dans une collection publique, le Client obtient une licence non exclusive, mondiale et acquittée qui lui permet d'utiliser, de copier, de reproduire et de modifier le Contenu ou de créer des œuvres qui en sont dérivées, et de distribuer ce Contenu ou une partie de celui-ci. Si le Client copie, reproduit, distribue ou rend disponible autrement du Contenu communautaire conformément à la licence préalablement accordée, il doit mentionner la source du Contenu communautaire. Le Client peut utiliser le Contenu mis en disponibilité dans une collection de groupe uniquement à des fins internes et non commerciales. Il se peut que le Contenu communautaire auquel le Client accède viole les politiques d'IBM, les présentes Conditions d'utilisation ou soit autrement offensant. Le Client accède au Contenu communautaire à ses propres risques, et reconnaît que ce Contenu communautaire est fourni «Tel quel». IBM n'approuve pas et ne soutient pas le Contenu communautaire, et ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie concernant l'exhaustivité, la véracité, l'exactitude ou la fiabilité de ce même Contenu. IBM ne pourra en aucun cas être tenue responsable du Contenu communautaire, notamment des erreurs ou des omissions dans le Contenu communautaire ou des pertes ou des dommages de quelque nature que ce soit qui découlent de l'utilisation du Contenu communautaire.

Le Contenu communautaire peut inclure l'information sur le profil d'autres utilisateurs du Logiciel-service IBM. Le Client n'est pas autorisé à explorer, à copier ou à utiliser autrement l'information sur les profils à toute autre fin que pour communiquer avec les autres utilisateurs du Logiciel-service IBM au sujet d'information stratégique sur les menaces.

Le Contenu communautaire peut inclure des liens menant à des sites Web qui ne sont pas exploités par IBM. IBM n'est pas responsable du contenu, des produits, du matériel ou des pratiques (y compris en matière de protection des renseignements personnels) de tels sites Web. Le Client comprend qu'en accédant au Contenu communautaire, il peut s'exposer à des sites Web de tiers que le Client peut trouver offensants, indécents ou autrement importuns. IBM n'offre aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant les sites Web de tiers, n'approuve pas et ne garantit pas de tels sites et n'accepte aucune responsabilité en ce qui a trait à la qualité, au contenu à la nature ou à la fiabilité de tels sites qui sont accessibles à partir du Contenu communautaire, que ce soit par un hyperlien ou par un autre moyen.

## Appendice A

### 1. Description du Logiciel-service IBM

Le Logiciel-service IBM X-Force Exchange Commercial API fournit un accès de programmation à IBM X-Force Exchange par l'intermédiaire d'une interface de programme d'application qui retourne l'information en format JSON («JavaScript Object Notation»). Ce Logiciel-service IBM permet également de mettre en œuvre les normes STIX («Structured Threat Information eXpression») et TAXII («Trusted Automated eXchange of Indicator Information»). Le Logiciel-service IBM est conçu pour permettre à l'utilisateur :

- d'accéder à de l'information sur des enquêtes de sécurités spécifiques, aussi connue sous le nom de «Collections», composée à la fois de contenu structuré et non structuré;
- d'accéder à une description des types d'incidents, comme logiciel malveillant, violation de données ou vulnérabilité, de même que des éléments observables qui sont pertinents pour un incident donné;
- d'obtenir de l'information stratégique et à jour issue des indicateurs de menaces, qui constituent souvent le point de départ d'une recherche plus approfondie, et le contexte permettant de comprendre ces indicateurs;
- d'intégrer du Contenu aux produits du Client pour tirer parti de l'information stratégique sur les menaces.

Ce Logiciel-service IBM respecte les principes relatifs à la sécurité des données et à la protection des renseignements personnels pour les Logiciels-services IBM, qui sont énoncés à l'adresse <https://www.ibm.com/cloud/resourcecenter/content/80>. Ce Logiciel-service est également assujéti aux modalités supplémentaires qui sont décrites dans la présente section. Tout changement apporté aux principes d'IBM en matière de sécurité des données et de protection des renseignements personnels n'aura pas pour effet de dégrader la sécurité du Logiciel-service IBM.

### 2. Renseignements personnels et contenu réglementé

Le Logiciel-service IBM permet au Client d'accéder au contenu de collections comprenant de l'information pouvant être considérée comme des renseignements personnels en vertu des lois applicables régissant la protection des renseignements personnels :

- Nom des personnes qui signalent ou qui contribuent au contenu de l'information stratégique sur les menaces
- Coordonnées (p. ex., adresse, numéros de téléphone et de cellulaire, adresse de courriel);
- Information sur l'emploi (p. ex., le niveau d'éducation, un historique d'emploi, un lieu de travail)

Ce Logiciel-service IBM n'est pas conçu pour répondre à des exigences de sécurité spécifiques relativement au contenu réglementé, comme les renseignements personnels ou les renseignements personnels sensibles. Il incombe au Client de déterminer si ce Logiciel-service IBM répond à ses besoins en ce qui a trait au type de contenu qu'il utilise en lien avec le Logiciel-service IBM.